

MASTER PARCOURS MARCHÉ DE L'ART (FINALITÉ PROFESSIONNELLE)

Master Histoire de l'art

Un diplômé en Master mention Histoire de l'art - parcours Histoire de l'architecture dispose des connaissances et compétences suivantes :

Connaissances :

- Connaissance des productions matérielles et artistiques des principales périodes de l'histoire de l'humanité (de la Préhistoire au XXI^e siècle), des systèmes techniques de production et des modes de création artistique.
- Connaissance approfondie d'au moins une aire chrono-culturelle spécifique ou d'un type d'objet avec ses méthodes d'analyse propres.
- Connaissance des modèles théoriques d'interprétation des oeuvres d'art et de la culture matérielle, ainsi que des méthodes et problématiques propres à chaque branche de la discipline : approches technique, stylistique, iconographique, sémiologique, esthétique, connaissance du marché de l'art, etc.
- Connaissance générale du cadre historique et culturel des grandes civilisations européennes (Antiquité, Moyen âge, Temps modernes, époque contemporaine) en relation avec les enseignements de la discipline.
- Connaissance élargie du champ disciplinaire des sciences sociales et humaines.

Compétences :

- Maîtrise des outils de collecte de l'information relative à la discipline : catalogues de musée, inventaires thématiques, instruments bibliographiques, y compris les outils numériques.
- Maîtrise des méthodes de description des objets, oeuvres d'art ou productions bâties et urbaines au moyen du vocabulaire spécifique.
- Capacité à définir les circonstances (intellectuelles, esthétiques, idéologiques, politiques, sociales et matérielles) et à saisir les enjeux (notamment politiques et institutionnels) de la création des objets, oeuvres d'art ou productions bâties et urbaines.
- Aptitude à articuler l'étude des objets/oeuvres/bâtiments en relation avec des approches théoriques : capacité à définir des problématiques complexes et à analyser des informations issues de sources différentes, capacité à exercer un esprit critique vis-à-vis des interprétations existantes et de ses propres résultats.
- Capacité à travailler individuellement et en équipe, compréhension de l'environnement de travail et engagement éthique dans l'exercice de sa profession (enjeux disciplinaires et sociétaux de la discipline), faculté d'adaptation.
- Maîtrise active de la langue française, à l'écrit et à l'oral, et connaissance d'au moins une langue vivante étrangère. Aptitude à comprendre le savoir existant et à communiquer le savoir produit en s'adaptant à des publics de niveaux différents (scientifique et vulgarisation).
- Capacité à utiliser un environnement numérique dans la recherche, la production et l'exposition des connaissances.

- Capacité à développer un projet personnel et professionnel.
- Capacité à poursuivre l'apprentissage de manière autonome pour approfondir et développer ses connaissances et ses compétences tout au long de la vie.
- Assurer une veille sur le droit public du patrimoine immobilier (monuments historiques, espaces protégés, archéologie) et mobilier (collections publiques, objets protégés, trésors nationaux), le droit des sûretés réelles (hypothèques, gage) et des sûretés personnelles
- Cerner les obligations et les moyens des entreprises commerciales.
- Fournir une réflexion sur les institutions et politiques culturelles, sur la place de l'art, et sur celle du marché de l'art dans le monde contemporain.

Infos pratiques

Composante : École d'histoire de l'art & d'archéo. de la Sorbonne (EHAAS)

Durée : 2 ans

Crédits ECTS : 120

délivré par les écoles nationales supérieures d'architecture françaises, et y compris étranger) ; tout titulaire d'un CAPES ou d'une Agrégation SHS ; tout étudiant bénéficiant d'une convention spécifique avec un établissement partenaire. L'accès est également possible au titre d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.

Présentation

Admission

Conditions d'admission

La mention Histoire de l'art est accessible en M1, dans la limite des capacités d'accueil et sur avis favorable de la commission, à tout étudiant titulaire d'une licence dans les domaines SHS (Sciences humaines et sociales), ALL (Art Lettres et Littérature) ou DEG (Droit Economie Gestion), ayant suivi en licence au moins un enseignement d'histoire de l'art, de culture visuelle, d'histoire, ou d'études cinématographiques. Sont en particulier admissibles les licences d'Histoire et d'Histoire de l'art et Archéologie, ainsi que les doubles licences Histoire / Histoire de l'art et archéologie et Droit / Histoire de l'art et archéologie, et les étudiants bénéficiant d'une convention spécifique avec un établissement partenaire. Elle s'adresse à des étudiants s'intéressant à la recherche en histoire de l'art, de l'Antiquité à la période contemporaine.

Tout étudiant titulaire du Master 1 Histoire de l'art de l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne a accès de droit à l'un des parcours de M2 de la même mention, dont le parcours Marché de l'art, dans la limite de ses capacités d'accueil.

L'accès au Master 2 Histoire de l'art – parcours Marché de l'art est possible dans la limite des capacités d'accueil et sur avis favorable de la commission, qui statue au cas par cas, en fonction des compétences acquises par le candidat et de son cursus antérieur, pour : tout étudiant redoublant son année de M2 à l'UFR 03 dans la même mention ; tout titulaire d'un M1 (240 ECTS) de Paris 1 ou hors Paris 1 (y compris